PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

CIRCONSCRIPTION D'AGEN

Élections Législatives du 23 Novembre 1958

Mes chers Concitoyens,

Souvenez-vous ! Seul en 1946 je vous ai suppliés de rejeter le « Système » ! Par contre, j'ai approuvé la Nouvelle Constitution dont l'esprit libéral pour l'Outre-Mer légitime mes inlassables interventions (Rapport d'Aix 1953). A l'inverse de certains candidats, j'ai voulu connaître le Texte avant que de le juger. Mais les problèmes d'Algérie, de la Réforme Fiscale, du Marché Commun restant à résoudre, il s'agit désormais de les surmonter.

L'Algérie,

La Paix en Algérie, dans l'amitié des deux Communautés, reste notre but. **Sans céder à la violence, il faut conclure ces combats qui tuent notre Jeunesse et harrassent notre Budget.**

Or, rien n'est possible par la contrainte. **La forme de la présence française en Algérie ne saurait être en 1958 ce qu'elle était en 1830.** Dans la fermentation des mondes d'Asie, d'Afrique, d'Orient, le Fédéralisme reste le moyen sans doute unique de protéger durablement tout à la fois la personnalité algérienne (polygamie, religion, race), et l'œuvre morale et matérielle des Français.

C'est donc avec des élus représentatifs d'Algérie que nous discuterons le nouveau Statut sans exclure par ailleurs les conversations directes avec les Révoltés (cf. mon intervention J. O. 12-10-1955 et déclaration de Gaulle). Je pense, en effet, que l'application d'un Statut Fédéral permettrait une adaptation souple aux lois démographiques (18 millions de Musulmans pour 1 million 1/2 d'Européens dans 20 ans !). Celui-ci faciliterait encore le plafonnement de nos charges financières et sociales (plan Maspetiol : 4.700 milliards pour une élévation de 7 °/ₒ du niveau de vie en 10 ans). Il permettrait surtout le recours à la Banque Internationale pour des investissements massifs.

Précisément, le Général de Gaulle aborde cette politique. **IL JUSTIFIE ainsi notre conduite, lui qui comme nous, s'est refusé à prononcer le mot d' « intégration ».** Cependant à cause de l'âpreté de l'Islam le problème reste, par nature, politique. Ne laissons pas le temps travailler contre nous. Rien ne servirait d'investir si l'indépendance nous était réclamée demain par les élus algériens ! Contre la sécession sachons donc organiser l'Association. **Oui, tous les espoirs alors seront permis.**

Commerçants, Artisans, Libéraux,

Excédés par la complexité bureaucratique ou déçus par P. POUJADE, voici des résultats et des preuves :

1° **Simplification et allègements fiscaux :** J'ai fait relever le plafond des forfaits (texte 5885), abroger les taxes para-fiscales (lignes 41 et 43 du C. G. I.), réduire le taux de la T.V.A. de certains artisans fiscaux (12-9-57), aménager la décote sur la surtaxe (article 197 bis) et sur stock (scrutin 582);

2° **Égalité et Réforme Fiscale :** Un projet Radical (N° 1566) a été déposé tendant à substituer **un impôt sur l'« énergie »** aux taxes et impôts locaux. Le premier, j'ai exigé la suppression du **privilège fiscal** accordé au Prix Unic au détriment du Petit et Moyen Négoce (texte 2163, scrutin 13-11-1957). En outre, nous avons proposé de reporter au **dernier stade de la production** les taxes directes perçues sur le commerce de détail qui n'a pas à être un collecteur d'impôts (N° 448).

En conséquence, pour favoriser l'expansion, les Gouvernements devront :

Desserrer le crédit, autoriser des amortissements accélérés pour les moyennes et petites entreprises, aborder la Réforme et la simplification fiscales (impôt à la base) **pour rendre notre économie compétitive, restructurer les Régimes Sociaux** (avantage égal pour un versement égal, texte n° 1018).

Exploitants Agricoles,

La France est lancée dans le MARCHÉ COMMUN. Il importe que soient mis à votre disposition les moyens matériels et financiers capables d'abaisser vos prix de revient.

Sur le Plan National : les Radicaux (décrets 1957) ont les premiers mis en œuvre « les prix d'objectifs agricoles » (maïs, orge, viande, blé, etc.). Personnellement, j'ai contribué au rétablissement de **la ristourne** de 15 °/ₒ sur le matériel agricole (article 22, amendement 80 CF). J'ai défendu encore les crédits afférents à la **prophylaxie bovine** (scrutin 219). Pour assurer enfin à nos

petits exploitants un juste prix du **blé,** j'ai réclamé une taxe de résorption acquittée par les gros producteurs (N° 527). Pour mémoire, je rappelle les textes portant création d'une **Caisse Nationale des Calamités** (N° 1014) et allègement fiscal des **Transports agricoles** (N° 4050).

Sur le Plan Européen, Membre de la Commission de l'Agriculture de l'Europe, j'ai proposé **une législation viticole commune** faute de quoi nous serions handicapés par l'Italie (N° 5752). J'ai demandé la coordination des **politiques fruitières** afin d'éviter la surproduction et les importations « de choc » (résolution communautaire). Au poste international que j'occupe, je veillerai aussi à préserver les **intérêts tabacoles** des planteurs français et les droits de **l'exploitation familiale** menacée par la concentration, pour assurer sa survie.

Pour préparer dans la période transitoire l'Agriculture au Marché Commun, nous devons donc envisager **par une loi-programme :** **1°** une indexation des prix agricoles ; **2°** de généraliser la politique de la qualité (CETA, Foyers de Progrès et Vulgarisation, Société d'Économie Mixte); **3°** d'étendre la pratique des contrats de longue durée; **4°** de favoriser l'augmentation des prêts à moyen et long termes pour l'équipement individuel (stockage, matériel, hangar, etc...) ou collectif (CUMA, irrigation); **5°** de rechercher la baisse du prix des engrais et du carburant; **6°** favoriser l'élevage de nos races locales vers la boucherie et encourager l'aviculture fermière; **7°** d'organiser les Marchés (chaîne du froid, Marché-Gare); **8°** de développer les Fonds de Garantie Mutuelle.

Ces moyens seront salutaires pour aborder le Marché Commun dans l'attente de **l'égalité des charges entre partenaires.**

Salariés,

Par la voie contractuelle, nous devrons parvenir à l'extension des conventions collectives, au développement des Caisses Complémentaires des Retraites ouvrières, à la généralisation de l'assurance du plein emploi (caisse interprofessionnelle). En outre, je me déclare favorable à l'échelle mobile et à l'intéressement à la productivité.

Retraités, Anciens Combattants, Vieux Travailleurs,

Aux premiers je rappelle notre proposition de majorer les rentes viagères de 50 % et 30 % selon la date de constitution (N° 6691). Aux seconds, mes votes sans reproches (scrutin 365) ayant également œuvré pour les invalides (N° 3957). Aux troisièmes, enfin, la majoration de leur retraite.

A la Jeunesse,

Nous accorderons, grâce à la Réforme de l'Enseignement et l'octroi de prêts, des possibilités d'installation féconde. **Aux Mal Logés** nous donnerons par une politique audacieuse du logement, la quiétude.

Citoyennes, Citoyens,

Comme moi vous vouliez un changement. Grâce à notre lutte solitaire vous avez enfin un scrutin d'arrondissement. **Mais c'est en forgeant que l'on devient forgeron.** Après douze ans d'expérience nationale et internationale, je continuerai, à l'aube européenne, de défendre efficacement vos droits et l'intérêt général.

Pour la PAIX en ALGÉRIE et l'ASSOCIATION par le Fédéralisme,
Pour la Rénovation Française par l'Union des Hommes d'Expérience,
Pour une RÉFORME FISCALE simple et la Défense de la Propriété,
Pour une Politique d'Investissements Agricoles préparatoire au Marché Commun,
Pour l'Avenir de VOTRE JEUNESSE et une Politique du Logement.

Votez pour Henri CAILLAVET

Vice-Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale
Délégué de la France à la Commission de l'Agriculture du Marché Commun
Conseiller Général

REMPLAÇANT ÉVENTUEL :

Paul-Maurice PARAILLOUS
Ingénieur des Services Agricoles.

Dépôt légal n° 377, 1958
IMPRIMERIE MODERNE, 43, rue Voltaire, AGEN - 10-11-58